



PRÉFECTURE  
DU VAL-DE-MARNE  
18 FEV. 2022  
ARRIVÉE


# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Modification n°4

### 5.1 Plan de zonage Nord



**Modification n°4 approuvée par délibération du  
Conseil de Territoire en date du 9 février 2022**



UA	noyau villageois
UB	quartiers d'habitat collectif
UC	habitat intermédiaire
UD	dominante d'habitat individuel
UE	dominante d'équipements collectifs
UF	développement urbain
UX	dominantes d'activités
IAU	urbanisation future
A	espace agricole
N	espaces protégés
Nc	cimetière paysagé
Nha	capacité d'accueil limitée

Emplacements réservés		Bénéficiaire	Superficie
2. Chemin d'accès à la coulée verte - Rue de la station	Commune	60 m <sup>2</sup>	
3. Emprise voirie entre la rue du Lt Dagorno et la rue du général Leclerc	Commune	1 285 m <sup>2</sup>	
4. Elargissement partie sud, rue de la ferme aux Pucies	Commune	715 m <sup>2</sup>	
5. Voies : Déviation de la RD 33 et élargissement de la RD 53	Département	99 348 m <sup>2</sup>	
6. Elargissement de l'emprise de la RN 19	État	24 880 m <sup>2</sup>	
7. Continuité écologique	Commune	8 950 m <sup>2</sup>	
8. Aménagement d'un cimetière paysager	Commune	12 000 m <sup>2</sup>	
Emplacements réservés indicatifs		Bénéficiaire	Superficie
A. Equipement scolaire ou sportif d'une surface de 3 000 m <sup>2</sup>	Commune	10 000 m <sup>2</sup>	

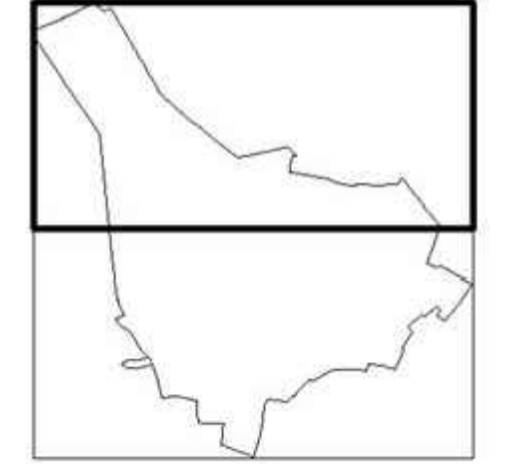
DENOMINATION DES VOIES	Bénéficiaire	EMPREISE FUTURE DE LA VOIE
7. Rue de la Bourgogne	Commune	11 m
8. Rue de la Garene	Commune	11 m
9. Allée de la Fosse aux Biches (jusqu'à l'allée de l'Espérance)	Commune	9 m
10. Allée Royale	Commune	9 m
11. Allée de la Justice	Commune	9 m
12. Avenue du Général Leclerc	Commune	11 m
13. Chemin d'Aubray	Commune	9 m
14. Chemin des Beauxmonts	Commune	10 m
15. Chemin des Cloiseaux	Commune	10 m
16. Chemin des Joliettes	Commune	8 m
17. Chemin des Planties	Commune	10 m
18. Chemin du Quartier	Commune	8 m
19. Rue de Carpay	Commune	8 m
20. Rue de la Fontaine du Mai	Commune	10 m
21. Rue de l'Étoile	Commune	11 m
22. Rue des Planties	Commune	10 m
23. Rue du Bois d'Auteuil	Commune	13 m
24. Rue du Mail	Commune	8 m
25. Rue d'Yvernes	Commune	11 m
26. Rue du Docteur Bertrand	Commune	9 m
27. Allée du Renard	Commune	9 m
28. Allée des Hêtres (jusqu'à l'allée du Renard)	Commune	9 m
29. Allée des Tillands	Commune	9 m
30. Rue des Mottes	Commune	10 m
31. Rue du Rouillon	Commune	11 m
32. Rue des Poutils	Commune	9 m
33. Rue des Perreux	Commune	9 m
34. Rue des Mandelles (du n°28 au chemin de Vaux)	Commune	10 m
35. Chemin de Vaux	Commune	10 m
36. Chemin rural n° 22 dit du Chemin Vert	Commune	11 m
37. Sentier de la Bourgogne	Commune	2 m



### PLAN LOCAL D'URBANISME

#### Modification n°4

#### 5.1 Plan de zonage Nord



Modification n°4 approuvée par délibération du Conseil de Territoire en date du 9 février 2022



	limite de commune
	limite de zone
	limite de la zone non aedificandi
	emplacement réservé
	emplacement réservé indicatif
	espace boisé non classé
	espace boisé classé
	élément de paysage à préserver